



Site internet - Instant gagnant

Par **Adisma**, le 17/11/2015 à 11:52

Bonjour,

j'aurai aimé savoir si la création de site internet de type "instant gagnant" est autorisé en France. Sous quelles conditions ?

Y-a-t'il des choses à savoir ? A éviter ?

Le site d'instant gagnant serait payant, sans obligation d'achat.

L'idée serait d'avoir une monnaie virtuelle (exemple : des tickets). Chaque ticket permettant de participer à l'instant gagnant.

Ces tickets pouvant être obtenus gratuitement (de façon très limitée), mais aussi en payant.

Merci d'avance !

Par **Adisma**, le 18/11/2015 à 16:25

Sinon, une idée d'où je pourrai me renseigner gratuitement ?

--